

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

**Absent excusé** : Messieurs DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 7

**Objet : REMBOURSEMENT TROP PERCU SINISTRE GROUPAMA**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au sinistre survenu le 26/02/2023 sur la voirie communale, l'assurance à rembourser 3411.72 € au lieu de 3031.53 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser à l'assureur GROUPAMA le trop-perçu pour ce litige.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- autorise monsieur le Maire à rembourser à l'assureur GROUPAMA le trop-perçu en règlement du sinistre du 26/02/2023, pour un montant de 380.19. €
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 20 novembre 2023,

Le Maire,

**Alain COSTE**

Le secrétaire

Benjamin CHESNEAU